



Les règles d'or de l'identitovigilance

Vigilance permanente et transversale pour tout professionnel

Pourquoi ces Règles d'Or ? Des erreurs d'identification de patients peuvent être à l'origine d'incidents majeurs mettant en péril leur sécurité. L'application stricte des règles d'or est donc un devoir pour chacun d'entre nous.



L'identitovigilance est l'affaire de tous (patients, professionnels soignants, médicaux, paramédicaux, administratifs). L'ensemble des professionnels doit être sensibilisé à cette démarche.



Toute entrée administrative d'un patient nécessite la présentation de documents officiels d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour), qui sont la seule source d'information fiable.



La fiabilité de l'identification du patient nécessite que tous les professionnels intervenant dans la saisie d'identité appliquent les mêmes règles de saisie.



La vérification de l'identité du patient constitue le 1^{er} acte de prise en charge.



Toute vérification d'identité doit se faire par une question ouverte dans la mesure du possible.



Tout professionnel de l'établissement constatant un dysfonctionnement ou non conformité doit le signaler au bureau des admissions pour mesures correctives immédiates ainsi qu'au service qualité risques dans le cadre du dispositif interne des évènements indésirables.



Le port du bracelet durant la totalité du séjour est un élément d'identitovigilance fondamental.

Les règles d'or de l'identitovigilance sont extraites de la charte d'identification du patient consultable dans les services de l'établissement et sur le site intranet.